



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 12 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	23	32		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, à 17h22, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON (à partir de 17h35), Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIER, Eric JULTAT (à partir de 18h05), Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE (à partir de 17h51), Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL (à compter de son installation à 17h36).

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Emile GONIER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Daniel CHOMET.

Absent : M. Georges HARPON.

Date de la convocation

06/03/2024

Date d'affichage

06/03/2024

Objet de la Délibération

ADMINISTRATION

Réajustement du plan de financement de l'opération : Renouvellement du système d'information de la Ville de Schoelcher

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Léone VAILLANT épouse
BARDURY

**REAJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :
RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA VILLE DE
SCHOELCHER**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2023-06-060 en date du 17 octobre 2023 approuvant le renouvellement du système d'information de la Ville de Schoelcher ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Numérique » en date du 20 février 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources » en date du 22 février 2024 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 27 février 2024 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

- Considérant que par délibération n° 2023-06-060 en date du 17 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement de l'opération « Renouvellement du système d'information de la Ville de Schœlcher » ;

Les partenaires suivants ont été sollicités

Europe	25%	162.500,00 €
État	25%	162.500,00 €
CTM	25%	162.500,00 €
Ville	25%	162.500,00 €

TOTAL 650.000,00 € HT

- Considérant que des réglementations liées à la poursuite de la dématérialisation des services et à la sécurité des systèmes d'information sont venues impacter le projet initial. Ainsi, la ville doit se préparer face à la menace des cyber-attaques en mettant en place les mesures liées au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et en répondant aux préconisations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- Considérant que ces nouvelles dispositions doivent être prises en compte dans le système d'information. Cela passe par l'acquisition de logiciels et de matériels, ce qui augmente le coût de 100 000 €. Il est donc proposé de modifier le plan de financement dont le coût global révisé s'élève à sept cent cinquante mille euros hors taxes (750.000,00 € HT) ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- D'approuver l'opération et son plan de financement comme suit :

Europe	25%	187.500,00 €
État	25%	187.500,00 €
CTM	25%	187.500,00 €
Ville	25%	187.500,00 €
TOTAL		750.000,00 € HT

40 Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 22 AVR 2024

Le Secrétaire de séance

Léone VAILLANT épse BARDURY




Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN/MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.